http://www.creationfoncier.com

Opération de 5 lots

PLAN DE VENTE PROVISOIRE
LOT N°2

Plan d'ensemble

sans échelle

Légende

- Emprise du lotissement
- Limite du lot
- Application cadastre
- Espaces Privatifs
- Piquet
- Spit
- Borne existante, nouvelle
- Marque de peinture
- Courbes de niveau du terrain naturel avant travaux VRD (l'altimétrie du terrain peut être modifiée après travaux VRD)
- Talus (issus du projet de voirie)
- Blocs privatifs au lot

Règles d'urbanisme (d'autres règles sont prescrites par le PLU et par le règlement du lotissement PA10)

- Accès des véhicules aux lots imposés (art.2 du règlement du lotissement)
- Zone non-aedificandi de 3,00m (art.1 du règlement du lotissement)

Plan du lot

Échelle : 1:500

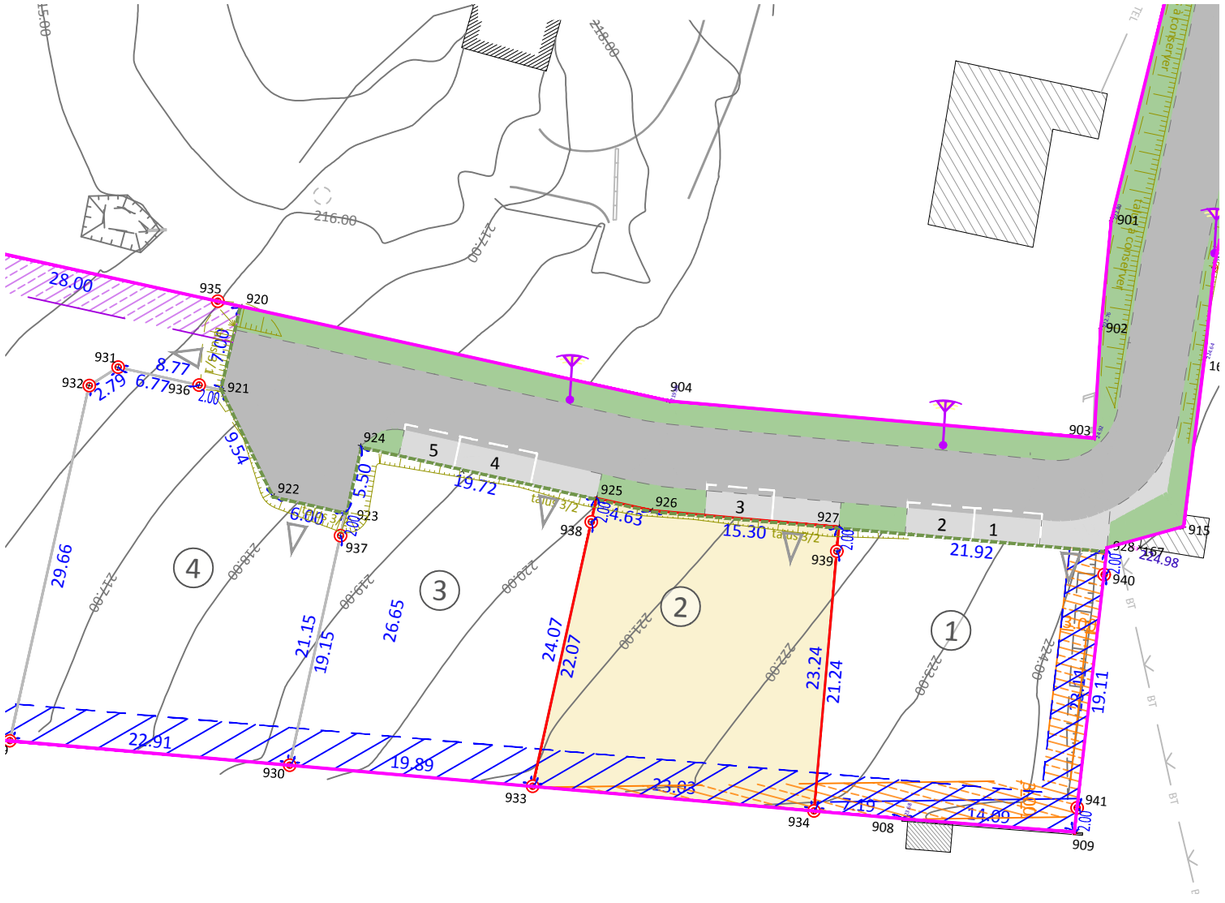

Autorisation d'urbanisme :
Un dossier de Permis d'Aménager n°031 402 23 0005 a été obtenu par arrêté le 21 février 2024.
Il est rappelé que ce lotissement comporte un règlement.

Origine du périmètre :
Le périmètre de l'opération est issu du plan de bornage, de reconnaissance et de réimplantation de limites avec procès verbal dressé le 29 juillet 2024 par Monsieur Jean-Baptiste TREMBLIN, Géomètre-Expert à AUTERIVE (dossier n°230649).

Cotations : Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

Servitude(s) et dispositions particulières :

1) Il est rappelé que les lots n°1 et 2 seront grevés d'une servitude d'une largeur de 3,00m (non aedificandi) au profit d'un réseau principal d'eau potable.

2) Une servitude de passage de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales grevant le lot n°5 au profit des espaces communs de l'opération à constituer par acte notarié.

3) Une servitude de passage passage et de passage de réseaux divers grevant les espaces communs de l'opération au profit des propriétés cadastrées section C n°330-331 et 389 à constituer par acte notarié.

4) Une servitude de passage de réseaux d'eaux usées et pluviales grevant la propriété cadastrée section C n° 563 au profit des lots et des espaces communs de l'opération à constituer par acte notarié.

5) Une zone non-aedificandi d'une largeur de 3,00m est instaurée en limite Sud-Est des lots 1-2-3-4 et 5 et en limite Nord-Est du lot n°1.

6) Les acquéreurs des lots devront procéder à la réalisation de dispositifs d'infiltration-rétention permettant de maîtriser le débit des eaux de pluie en provenance des parties imperméabilisées de leurs lots. Ces dispositifs devront permettre le stockage d'un minimum de 5 m³et auront un débit de fuite de 5l/s.

VALORiS GÉOMÈTRE-EXPERT

Votre contact
Bureau de Revel
05 62 18 71 30
revel@valoris.expert

N° de Dossier : 230649	Chemin de las Coulines	Surface (m²) : 501 m²	**PLAN DE VENTE PROVISOIRE**
Dernière mise à jour le : 21/07/2025	Section C	Surface de plancher maximale (m²) : 180 m²	
Indice du plan : 01	Parcelles : ...		**LOT N° 2**
Dessin / Contrôle / Validation : RS/JBT/JBT	Commune d'ODARS		
	Département de la HAUTE-GARONNE		

Fichier de dessin: 230649-5-PDVP.dwg